



Ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions d'AgroGeneration

- ✓ **Offre publique d'achat simplifiée (« Offre ») déposée par Novaagro Ukraine LLC visant les actions d'AgroGeneration jugée conforme par l'AMF**
- ✓ **Offre ouverte du 14 octobre 2025 (inclus) au 27 octobre 2025 (inclus)**
- ✓ **Prix de l'Offre : 0,033 euro par action**
- ✓ **Avis favorable et unanime du Conseil d'administration d'AgroGeneration**
- ✓ **Pas de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire même si les actionnaires minoritaires ne détiennent pas plus de 10 % du capital et des droits de vote à l'issue de l'Offre**
- ✓ **Pas de réouverture de l'Offre à l'issue de celle-ci, conformément à la réglementation applicable**

Paris, le 13 octobre 2025

À la suite de l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises, l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions d'AgroGeneration déposée le 18 août 2025 par Novaagro Ukraine LLC **sera ouverte du 14 octobre 2025 (inclus) au 27 octobre 2025 (inclus)**.

Le 10 octobre 2025, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a déclaré l'Offre conforme, et a le même jour apposé son visa sur la note d'information de Novaagro Ukraine LLC (la « **Note d'Information** ») et sur la note en réponse d'AgroGeneration (la « **Note en Réponse** »), respectivement sous les numéros **25-398** et **25-399**. La documentation afférente à l'offre publique est également disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Les documents détaillant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Novaagro Ukraine LLC et d'AgroGeneration ont été déposés auprès de l'AMF le 10 octobre 2025 et diffusés le 13 octobre 2025 conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

L'Offre ouvrira au prix de 0,033 euro par action AgroGeneration.

Le Conseil d'administration d'AgroGeneration, ayant pris connaissance des travaux du cabinet Sorgem Evaluation, agissant en qualité d'expert indépendant, dont le rapport conclut que les termes de l'Offre sont





équitable pour les actionnaires d'AgroGeneration, a rendu à l'unanimité un avis motivé favorable sur l'Offre, en considérant que celle-ci est dans l'intérêt de d'AgroGeneration, ses actionnaires et ses salariés, et a recommandé aux actionnaires d'AgroGeneration d'apporter leurs actions à l'Offre.

Novaagro Ukraine LLC a déclaré son intention, même si les conditions sont remplies, de ne mettre pas en œuvre la procédure de retrait obligatoire visant les actions d'AgroGeneration non apportées à l'Offre, à l'issue de l'Offre, en application des dispositions de l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Afin de faciliter l'information des actionnaires, AgroGeneration a dédié une page de son site internet à l'Offre ([Opas Novaagro](#)).

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Il ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis. Les personnes en possession de ce communiqué doivent prendre connaissance de ces réglementations ou restrictions et les respecter.

Retrouvez toutes les informations sur le site AgroGeneration : www.AgroGeneration.com

Recevez gratuitement toute l'information financière d'AgroGeneration par e-mail en vous inscrivant sur :

www.actusnews.com

AgroGeneration

+33 1 55 27 38 40

investisseurs@AgroGeneration.com

www.AgroGeneration.com

Actus Finance

Anne-Pauline Petureau, Relations investisseurs

+33 (0)1 53 67 36 72

